

**MUNICIPALITÉ**

PREAVIS N° 03/2022
CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 48'000 TTC DESTINÉ À FINANCER
L'ELABORATION D'UN PLAN ENERGIE CLIMAT COMMUNAL (PECC)

Municipal responsable : Guy Dériaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. AVANT-PROPOS

Ce préavis fait suite au soutien quasi-unanime du Conseil communal lors de la séance du 8 décembre 2021 sur le postulat déposé par M. Jean-Valentin de Saussure qui proposait d'établir un PECC pour la commune de Mies, et correspond également à la volonté de la Municipalité de répondre positivement à ce postulat.

Pour rappel, le postulat se basait sur des constats de plus en plus clairs, urgents et alarmants sur l'évolution du climat et sur le fait que le canton de Vaud a lancé durant l'été 2021 un programme d'accompagnement des communes dans le cadre du Plan Climat vaudois. Celui-ci vise à encourager les communes à s'engager à leur échelle pour la transition énergétique et écologique, à travers des fiches d'actions concrètes à intégrer dans un plan énergie et climat communal. Des mesures transversales, telles que favoriser l'engagement citoyen, acheter de manière responsable, rénover ou construire de manière durable ou des mesures plus ciblées comme réduire l'éclairage public, développer l'énergie solaire, améliorer les infrastructures pour piétons et vélos, lutter contre les espèces envahissantes, etc... peuvent être développées au niveau communal au travers de différents instruments. Une subvention pour l'accompagnement par un bureau technique est également proposée.

Même si nous sommes une petite commune, nous sommes convaincus que c'est aussi notre rôle de faire notre part et de contribuer à l'effort collectif que constitue la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le cadre de la révision du PGA (plan général d'affectation) - devenu PACO (plan d'affectation communal ...) -, la Municipalité avait déjà initié un processus de réflexion dénommé « *Mies en transition* » afin de compléter les aspects concernant strictement l'aménagement du territoire et élargir les mesures pour une meilleure prise en compte des éléments de la transition écologique. Ce processus avait donné lieu à des ateliers participatifs avec les commissions des travaux et de l'environnement durant le printemps 2021.

Le projet proposé ici à travers l'élaboration d'un PECC reprend cette dynamique et la complète pour arriver à identifier des mesures concrètes que la commune pourrait/devrait mettre en place dans les années à venir.

Sur la base de fiches techniques proposées par le canton, il s'agit de discuter des éléments

prioritaires à prendre en compte et d'identifier la manière de les concrétiser (à travers des éléments à intégrer dans les règlements actuels ou d'autres instruments plus incitatifs).

Le présent préavis concerne donc une demande de crédit pour la mise en place des éléments permettant d'élaborer ce PECC.

2. CONSTAT

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs.

La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles exercent de nombreuses responsabilités dans les domaines de la réduction des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'adaptation aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une opportunité économique². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'éviter des coûts futurs (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.).

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de multiples bienfaits pour la qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté de lancer une réflexion structurée et ambitieuse afin de déterminer quelles mesures concrètes et réalistes nous pouvons mettre en œuvre à court et moyen terme pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'élaboration d'un PECC concrétise cette volonté. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, [Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021](#)

² Le dernier [rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat](#) (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le [rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques](#) (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

3. LE PROJET

Suivant le modèle proposé par le canton, l'élaboration du PECC est prévue à travers plusieurs étapes successives :

Etapes / périodes	Contenus	Méthode
1. Etat des lieux Juin-octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des mesures proposées dans le cadre des ateliers PACO-Mies en transition Etat des lieux (3 études) énergie, climat et mobilité (=> Urbaplan) Etat des lieux (étude) biodiversité (=> Viridis) Consolidation des enjeux et des thèmes à traiter 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier d'information /sensibilisation aux enjeux globaux de la transition écologique (concerne CC, fixé le 23 mai) (évent. questionnaire à la population)
2. Feuille de route Nov.-déc. 2022	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'une feuille de route pour le PECC : <ul style="list-style-type: none"> sélection des thèmes à traiter (priorités) formation des groupes de travail thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier de présentation de l'état des lieux Groupes de travail thématiques : définir objectifs, mesures, ambition Atelier de restitution-synthèse + priorités de mise en œuvre
3. formalisation du PECC Janv.- mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> Déclinaison opérationnelle des mesures prioritaires Identification des outils de mises en œuvre (PACO, règlements divers, plans thématiques, charte, subventions, autres ?) Estimation des coûts des mesures Planification de mise en œuvre Définition des indicateurs de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du rapport de PECC Atelier de restitution Présentation à la population Organisation / réalisation des événements proposés et actions définies



4. COÛTS

Le budget a été établi sur la base des devis pour les études et l'accompagnement du processus (Urbaplan et Viridis).

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Objets	Montant CHF TTC
Animation atelier 1 (Urbaplan)	3'000.-
Etudes (3) énergie, climat et mobilité (Urbaplan)	20'000.-
Etude biodiversité (Viridis)	10'000.-
Accompagnement du processus, rédaction rapport PECC (Urbaplan)	10'000.-
Frais ateliers	2'000.-
Divers et imprévus (7%)	3000.-
Total Général	48'000.-

Le Canton encourage les communes ou groupements de communes sans personnel dédié à avoir recours à des spécialistes externes pour les soutenir dans l'élaboration et le suivi de leur PECC. Il propose pour cela une subvention qui s'échelonne sur quatre ans et qui couvre jusqu'à 50% des coûts d'un tel mandat d'accompagnement, avec un plafond à 12'500 francs par communes sur les quatre ans.

5. CONCLUSIONS

Les constats sur le réchauffement climatique et ses conséquences nous contraignent à réagir rapidement et de manière concrète. Il est clair que les réponses seront d'autant plus efficaces qu'elles seront partagées et mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Le canton de Vaud a élaboré en 2021 un plan cantonal qui soutient financièrement et facilite la mise en place de plans communaux (PECC) à travers la mise à disposition d'une démarche-type et de fiches techniques. La Municipalité est convaincue que nous pouvons/devons agir à tous les niveaux et que les engagements au niveau communal dans ce domaine sont également importants.

Par ailleurs, la dynamique déjà enclenchée à travers la révision de notre PACO est une très bonne opportunité pour compléter cette démarche et concrétiser des projets prioritaires à travers l'élaboration d'un PECC.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- vu le préavis N° 03/2021 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 48'000.- TTC.- destiné à financer l'élaboration d'un plan énergie-climat communal (PECC),
- vu les rapports des Commissions des travaux, de l'environnement et des finances,
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches d'élaboration d'un PECC,
- 2/ d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 48'000.- TTC
- 3/ de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,
- 4/ d'amortir la dépense nette sur une durée de 10 ans.

La Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

P-A. SCHMIDT C. GALLAY

Le Municipal responsable

G. DERIAZ



Approuvé par la Municipalité le 2 mai 2022

Annexe: liste des fiches techniques proposées par le canton

Liste des actions du Plan Energie et Climat communal (PECC)

Etat au 15 avril 2022

Les actions obligatoires dans le cadre d'une demande de subvention sont indiquées en couleur.

Transversal	Organisation interne	1	Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité
		2	Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité
	Information et Formation	3	Former les élu-e-s et le personnel communal
		4	Favoriser la participation et l'engagement de la population
		Durabilité	5
	6		Réduire, réutiliser et recycler les déchets
	7		Organiser et accueillir des manifestations responsables
	8		Rénover et construire de manière durable les bâtiments publics
	9		Promouvoir une alimentation locale, saine et durable
Energie et Mobilité	Police des constructions	10	Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés
	Infrastructures et Bâtiments communaux	11	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments
		12	Réduire la consommation de l'éclairage public

Liste des actions du Plan Energie et Climat communal (PECC)

Etat au 15 avril 2022

Energie et Mobilité	Approvisionnement énergétique	13	Planifier l' approvisionnement en énergie du territoire communal	
		14	Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable	
		15	Développer la production d'électricité photovoltaïque	
	Mobilité	16	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos	
Adaptation aux changements climatiques	Milieux et ressources naturels	17	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	
		18	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	
		19	Gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques	
	Dangers naturels	20	Prévenir et gérer les dangers naturels	55
Santé	21	Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule		